

Les embauches et les fins de contrat rechutent au 4^e trimestre 2020

Au 4^e trimestre 2020, en France métropolitaine, 4 658 200 contrats de travail ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), à nouveau en fort repli (-7,6 %) sous l'effet des restrictions sanitaires, après le rebond marqué observé au 3^e trimestre (+64,2 %). Le nombre d'embauches en contrat à durée déterminée (CDD) diminue (-6,7 % après +64,3 % au trimestre précédent), tout comme celui des embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) (-11,9 % après +63,3 %).

4 725 600 contrats ont pris fin au 4^e trimestre 2020, soit 3,2 % de moins qu'au trimestre précédent (après une augmentation de 49,6 % au 3^e trimestre 2020). Le nombre de fins de CDD recule (-2,8 % après +50,6 % au trimestre précédent) et atteint 3 886 300, notamment du fait de la baisse des CDD de plus d'un mois arrivés à terme (-3,8 % après +5,2 %). Parallèlement, 839 300 CDI se sont terminés (-5,0 % après +45,4 %), notamment sous l'effet de la baisse des fins de période d'essai, des ruptures conventionnelles et des démissions.

Les embauches repartent à la baisse après le rebond marqué du 3^e trimestre

Au 4^e trimestre 2020, en France métropolitaine, 4 658 200 contrats de travail ont été signés dans le secteur privé (hors agriculture et particuliers employeurs), sans compter les missions d'intérim (graphique 1). Après le rebond observé au 3^e trimestre, le nombre d'embauches se replie au 4^e trimestre (-7,6 % après +64,2 % au trimestre précédent, tableau 1). Les embauches restent en deçà du niveau atteint l'année dernière (-23,9 % sur un an), notamment dans la région Île-de-France (focus).

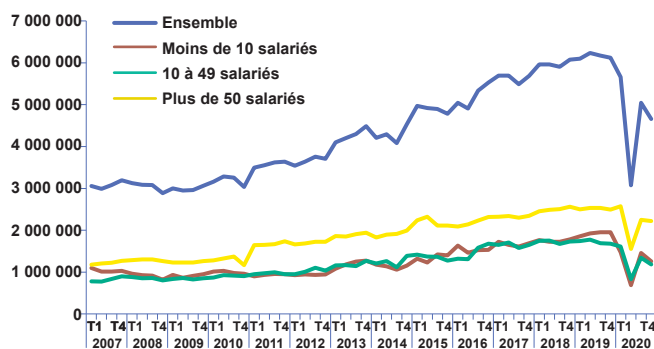
La baisse des embauches au 4^e trimestre 2020 est généralisée à tous les établissements, quelle que soit leur taille. Elle est plus marquée dans ceux de moins de 10 salariés (-13,6 % après +110,7 % au trimestre précédent) et ceux de 10 à 49 salariés (-11,9 % après +62,2 % au trimestre précé-

dent) par rapport à ceux de plus de 50 salariés (-1,2 % après +44,6 %). Sur un an, le repli des embauches reste plus marqué pour les petits établissements (-35,7 % pour les moins de 10 salariés et -29,5 % pour les établissements comptant entre 10 et 49 salariés contre -10,9 % pour les établissements de plus de 50 salariés).

Le repli des embauches au 4^e trimestre 2020 concerne essentiellement le secteur tertiaire (-8,0 % après +66,2 % au 3^e trimestre) et dans une moindre mesure le secteur de la construction (-4,3 % après +48,5 %). Les embauches sont stables dans l'industrie après le rebond observé au 3^e trimestre (+34,1 %). Sur un an, les embauches restent toujours dégradées dans l'industrie et le tertiaire (respectivement -13,3 % et -25,0 %). En revanche, dans la construction, elles dépassent leur niveau de 2019 (+1,8 %).

En outre, le nombre de missions d'intérim débutées au 4^e trimestre 2020 continue à progresser (+3,2 % après +59,6 %) pour atteindre 4 579 300 en métropole, hors agriculture [4]. Sur un an, le nombre d'embauches d'intérimaires reste en recul (-11,0 %).

GRAPHIQUE 1 | Nombre d'embauches par tranche de taille d'établissement



Note de lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 219 300 contrats ont été signés au 4^e trimestre 2020.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

Un repli des embauches en CDD et en CDI

La baisse des embauches du 4^e trimestre 2020 concerne à la fois les CDD et les CDI : -6,7 % de signatures de CDD (soit 3 890 800, après +64,3 % au 3^e trimestre 2020) et -11,9 % pour les CDI (soit 767 400, après +63,3 %, tableau 1). La part des CDD dans les embauches progresse de 0,8 point au 4^e trimestre 2020, à 83,5 %, mais reste inférieure à son niveau d'avant-crise (graphique 2).

Sur un an, les embauches en CDD chutent plus fortement que celles en CDI (respectivement -24,6 % contre -20,2 % par rapport au 4^e trimestre 2019).

Les fins de contrat de travail se replient à nouveau

Le nombre de fins de contrat se replie au 4^e trimestre 2020 (-3,2 % après +49,6 % au 3^e trimestre 2020) et atteint 4 725 600 (graphique 3). Sur un an, il diminue de 22,5 % (tableau 2).

Cette baisse concerne notamment les établissements de moins de 10 salariés (-8,0 % après +84,4 % au 3^e trimestre 2020) et ceux comptant entre 10 et 49 salariés (-5,8 % après +45,2 %). À l'inverse, le nombre de fins de contrat pour les établissements de plus de 50 salariés augmente de nouveau au 4^e trimestre 2020 (+1,2 % après +36,8 %).

La diminution du nombre de fins de contrat concerne l'ensemble des secteurs. Elle est toutefois un peu plus importante dans l'industrie (-6,1 % après +22,6 % le trimestre précédent) que dans la construction (-4,3 % après +37,1 %) et dans le tertiaire (-3,0 % après +51,5 %).

Le nombre de fins de CDD recule au 4^e trimestre 2020 (-2,8 %, après +50,6 % au 3^e trimestre 2020) (graphique 4), en lien avec le reflux des entrées. La baisse est marquée pour les CDD arrivés à terme de plus d'un mois (-3,8 % après +5,2 % le trimestre précédent) et les CDD arrivés à terme de moins d'un mois (-2,7 % après +66,9 % le trimestre précédent), tandis que les ruptures anticipées de CDD sont quasi-stables (+0,1 % après +73,4 %). Au total, 3 886 300 CDD ont pris fin au 4^e trimestre 2020, en net recul sur un an (-24,4 %), surtout du fait d'un nombre plus faible de CDD de moins d'un mois arrivant à terme (-27,6 %).

Le nombre de fins de CDI se replie également au 4^e trimestre 2020 (-5,0 % après +45,4 % au 3^e trimestre 2020). Cette baisse est quasi généralisée à l'ensemble des motifs, en dehors des licenciements pour un motif autre qu'économique (+0,4 % après +45,8 % au 3^e trimestre). La baisse est plus marquée pour les fins de période d'essai (-8,5 % après +61,9 % au 3^e trimestre 2020), les ruptures conventionnelles (-6,9 % après +86,3 %) et les démissions (-6,6 % après +38,0 %). Les licenciements économiques et les départs en retraite diminuent également au 4^e trimestre (respectivement -2,4 % et -1,3 % après +36,7 % et +9,3 %) (graphique 5). Sur un an, le nombre de fins de CDI diminue (-12,2 % par rapport au 4^e trimestre 2019), mais les licenciements économiques (+24,3 %), les départs en retraite (+6,0 %) et les ruptures conventionnelles (+5,6 %) dépassent leur niveau du 4^e trimestre 2019.

TABLEAU 1 | Embauches par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

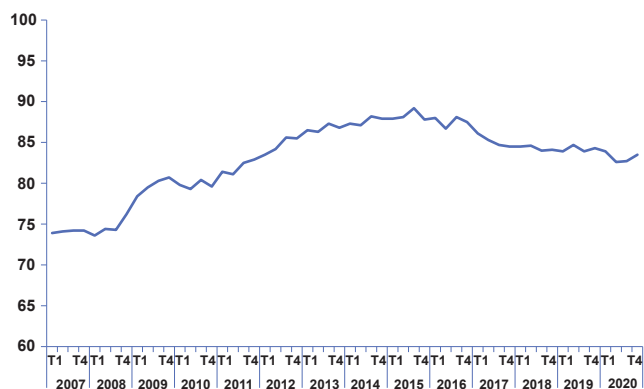
	Niveau (en milliers)	Évolutions trimestrielles		Évolutions annuelles
		En %		En %
	2020 T4	2020 T3	2020 T4	2020 T4
Ensemble	4 658,2	64,2	-7,6	-23,9
Moins de 10 salariés.....	1 255,9	110,7	-13,6	-35,7
De 10 à 49 salariés.....	1 182,9	62,2	-11,9	-29,5
50 salariés et plus.....	2 219,3	44,6	-1,2	-10,9
Industrie.....	182,5	34,1	0,0	-13,3
Construction.....	161,0	48,5	-4,3	1,8
Tertiaire.....	4 314,6	66,2	-8,0	-25,0
CDI.....	767,4	63,3	-11,9	-20,2
CDD.....	3 890,8	64,3	-6,7	-24,6
Missions d'intérim.....	4 579,3	59,6	3,2	-11,0

Note de lecture : 767 400 CDI ont été signés au 4^e trimestre 2020, soit 11,9 % de moins qu'au 3^e trimestre 2020, et 20,2 % de moins qu'au 4^e trimestre 2019

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Sources : Dares, MMO.

GRAPHIQUE 2 | Part de CDD dans les embauches (hors intérim)

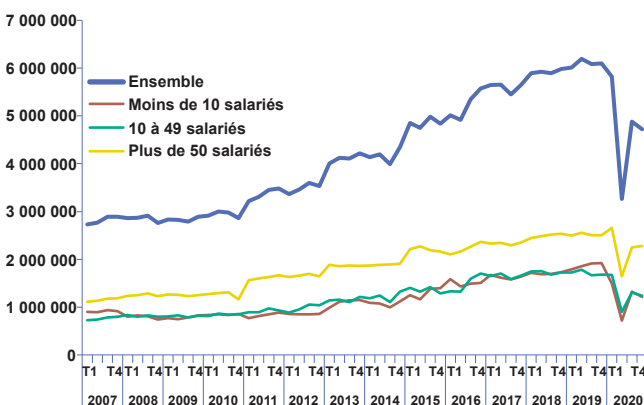


Note de lecture : au 4^e trimestre 2020, 83,5 % des embauches hors intérim se font en CDD.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

GRAPHIQUE 3 | Nombre de fins de contrats de travail par taille d'établissement



Note de lecture : dans les établissements de 50 salariés et plus, 2 278 300 contrats se sont terminés au 4^e trimestre 2020.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

TABLEAU 2 | Fins de contrat de travail par taille d'établissement, secteur d'activité et nature de contrat

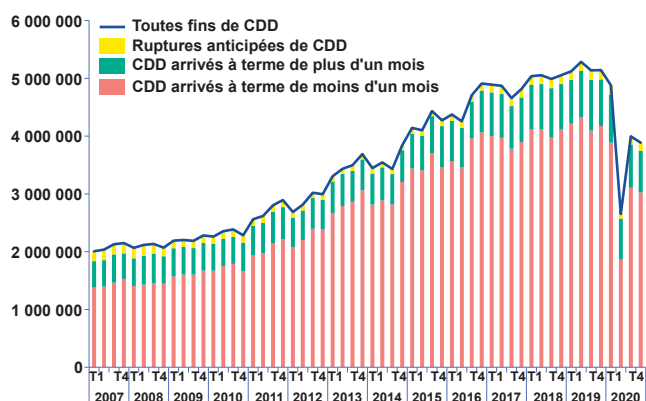
	Niveau (en milliers)	Évolutions trimestrielles		Évolutions annuelles
		En %		En %
	2020 T4	2020 T3	2020 T4	2020 T4
Ensemble	4 725,6	49,6	-3,2	-22,5
Moins de 10 salariés.....	1 215,8	84,4	-8,0	-36,6
de 10 à 49 salariés.....	1 231,5	45,2	-5,8	-26,8
50 salariés et plus.....	2 278,3	36,8	1,2	-8,9
Industrie.....	182,4	22,6	-6,1	-12,4
Construction.....	148,6	37,1	-4,3	-2,5
Tertiaire.....	4 394,6	51,5	-3,0	-23,4
CDD	3 886,3	50,6	-2,8	-24,4
dont : CDD arrivés à terme de plus d'un mois.....	720,1	5,2	-3,8	-10,7
CDD arrivés à terme de moins d'un mois.....	3 024,4	66,9	-2,7	-27,6
ruptures anticipées de CDD.....	141,9	73,4	0,1	-12,1
CDI	839,3	45,4	-5,0	-12,2
dont : démissions.....	310,7	38,0	-6,6	-20,3
ruptures conventionnelles.....	119,9	86,3	-6,9	5,6
licenciements économiques.....	35,0	36,7	-2,4	24,3
licenciements non économiques.....	140,3	45,8	0,4	-6,9
départs en retraite.....	60,5	9,3	-1,3	6,0
fins de période d'essai.....	140,7	61,9	-8,5	-25,9
autres motifs de fin de CDI.....	32,1	29,1	3,1	19,1

Note de lecture : 839 300 CDI ont pris fin au 4^e trimestre 2020, soit 5,0 % de moins qu'au 3^e trimestre 2020, et 12,2 % de moins qu'au 4^e trimestre 2019.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Sources : Dares, MMO.

GRAPHIQUE 4 | Nombre de CDD arrivés à terme et de ruptures anticipées de CDD

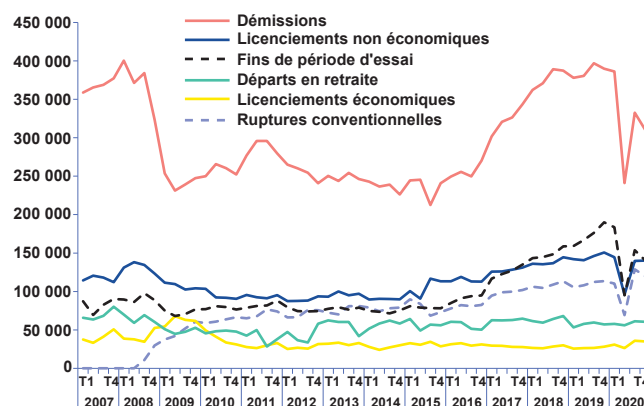


Note de lecture : sur les 3 886 300 fins de CDD au 4^e trimestre 2020, 720 100 sont des CDD de plus d'un mois arrivés à terme, 3 024 400 sont des CDD de moins d'un mois arrivés à terme et 141 900 sont des ruptures anticipées de CDD.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

Source : Dares, MMO.

GRAPHIQUE 5 | Fins de CDI ventilées par motif



Note de lecture : 310 700 CDI ont pris fin au 4^e trimestre 2020 suite à des démissions.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs

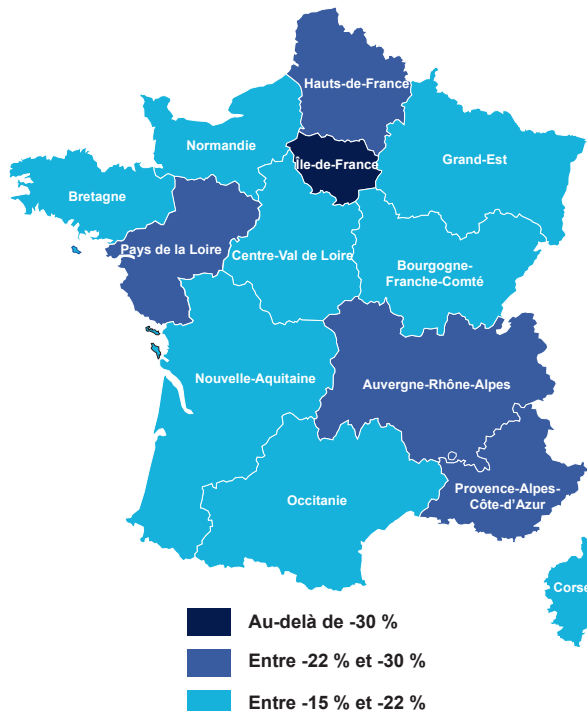
Source : Dares, MMO.

FOCUS | En 2020, les embauches se replient plus fortement en Île-de-France

Dans toutes les régions, un fort recul des embauches en 2020

En moyenne en 2020, les embauches (hors intérim) chutent de 25,2 % en France métropolitaine suite à la crise sanitaire. Si le recul concerne toutes les régions (carte 1), l'Île-de-France est davantage touchée (-31,2 %), notamment par rapport au Centre-Val de Loire (-20,1 %) et à la Bourgogne-Franche-Comté (-19,6 %).

CARTE 1 | Évolution en moyenne annuelle en 2020 des embauches par région



Source : Dares, MMO.

L'Île-de-France plus durement touchée, qu'il s'agisse des embauches en CDD ou CDI

Dans toutes les régions¹, les embauches baissent particulièrement lors du premier confinement. Dès le 2^e trimestre 2020, les embauches en CDD en Île-de-France reculent davantage que dans les autres régions (graphique 1a) : elles chutent de -59,5 % sur un an, contre -47,1 % dans le Nord de la France ou encore -44,9 % dans le Sud-Ouest. L'écart entre l'Île-de-France et les autres régions persiste aux 3^e et 4^e trimestres 2020.

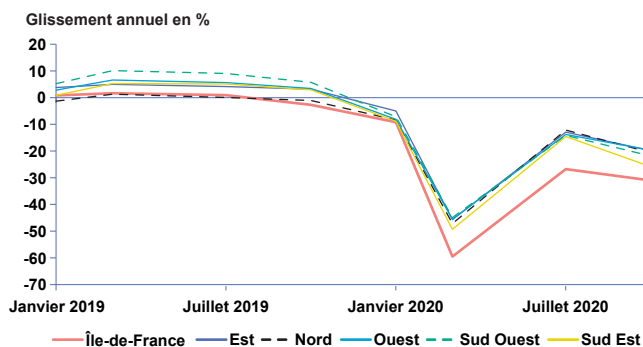
Les embauches en CDI (graphique 1b) diminuent aussi nettement lors du premier confinement : elles sont réduites environ de moitié dans toutes les régions. Ensuite, au second semestre 2020, l'Île-de-France reste en retrait. Les embauches en CDI s'y replient de 20,4 % sur un an

au 3^e trimestre, contre -4,9 % dans le Sud-Ouest ou encore -8,5 % dans le Nord de la France. Le différentiel reste net au 4^e trimestre 2020, malgré le second confinement (-26,6 % sur un an en Île-de-France, contre -18,3 % dans l'Ouest et -18,0 % dans le Sud-Ouest).

Une plus forte exposition aux secteurs fermés administrativement en Île-de-France

Depuis le début de la crise, les différents secteurs d'activité ne sont pas touchés de la même façon par les mesures de restrictions sanitaires, en particulier par les fermetures administratives. Or, l'Île-de-France est a priori davantage exposée aux secteurs soumis aux plus fortes restrictions, dits « S1 », leur part dans les embauches avant la crise étant plus élevée en Île-de-France (43,6 % en 2019, contre 33,6 % sur l'ensemble de la France métropolitaine, tableau 1).

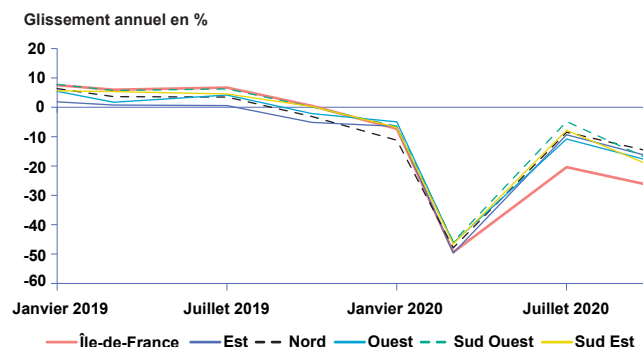
GRAPHIQUE 1a | Évolutions sur un an des embauches en CDD par région



Note de lecture : entre les 3^e trimestres 2019 et 2020, le nombre de contrats signés en CDD en Île-de-France se replie de 26,8 %.

Source : Dares, MMO

GRAPHIQUE 1b | Évolutions sur un an des embauches en CDI par région



Note de lecture : entre les 3^e trimestres 2019 et 2020, le nombre de contrats signés en CDI en Île-de-France se replie de 20,4 %.

Source : Dares, MMO

¹ Par souci de lisibilité, les treize régions métropolitaines sont regroupées. L'Est de la France recouvre les régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Le Nord de la France est constituée des régions Hauts-de-France et Normandie. L'Ouest comprend les régions Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Bretagne. Le Sud-Ouest recouvre les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Enfin, le Sud-Est rassemble les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. Les données de chaque région sont disponibles dans le fichier associé.

² Comme défini par le [décret n°2021-129 du 8 février 2021](#). Au 1^{er} janvier 2021, les secteurs dits « S1 » comprennent presque l'ensemble des activités d'hébergement-restauration, de transport de passagers, de cinéma, de spectacles vivants, de musées, des agences de voyage, de l'organisation de foires et d'événements, ainsi que du sport.

TABLEAU 1 | Parts et évolutions en moyennes annuelles des embauches dans les secteurs « S1 » et « hors S1 » par région

En %

	Part des embauches dans le secteur S1 en 2019	Évolution des embauches dans le secteur S1 en 2020	dont : hébergement-restauration	Évolution des embauches dans le secteur hors S1 en 2020	dont : commerce	dont : services aux entreprises
Ensemble des régions.....	33,6	-42,2	-52,6	-16,6	-13,8	-29,2
Île-de-France	43,6	-43,6	-67,4	-21,8	-21,6	-41,3
Est.....	27,0	-42,5	-48,7	-12,9	-11,2	-20,5
Nord.....	26,1	-44,5	-48,6	-14,3	-13,0	-22,1
Ouest.....	27,2	-40,0	-44,8	-15,1	-10,6	-21,0
Sud-Ouest.....	30,8	-39,1	-42,0	-14,2	-10,5	-23,3
Sud-Est.....	31,6	-42,0	-45,8	-16,1	-13,7	-27,4

Note : pour une définition des secteurs « S1 », se reporter à la note 2.

Note de lecture : en 2019, 43,6 % des embauches (hors intérim) en Île-de-France se font dans les secteurs « S1 ».

Source : Dares, MMO.

Les embauches des secteurs « S1 » présentent des dynamiques relativement proches en 2020 pour l'ensemble des régions. Le rebond au 3^e trimestre 2020 est cependant moins marqué en Île-de-France (graphique 2a), de sorte que le recul y est un peu plus important sur l'ensemble de l'année (-43,6 % contre -42,2 % en France métropolitaine), du fait de l'hébergement-restauration (-67,4 % contre -52,6 %). Il est probable que ce secteur ait plus souffert qu'ailleurs de l'absence de clientèle internationale, à la fois pour le tourisme et les affaires³.

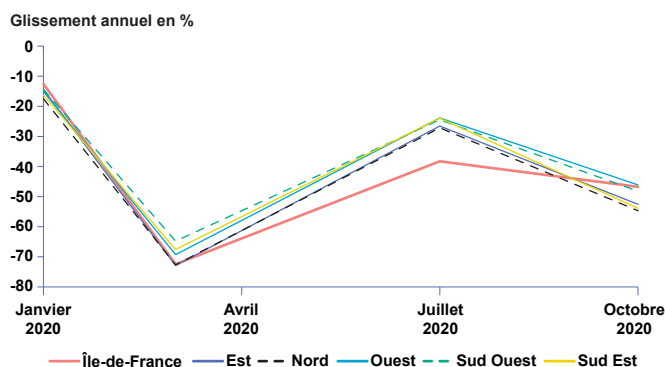
Un recul plus marqué des embauches franciliennes dans les secteurs non affectés par les plus fortes restrictions sanitaires

La baisse plus marquée des embauches en Île-de-France provient également des secteurs d'activité non affectés par les fermetures administratives, dits « hors S1 » (-21,8 % en 2020, contre -16,6 % en France métropolitaine). L'écart par rapport aux autres régions apparaît dès le 2^e trimestre 2020 et se creuse encore au second semestre (graphique 2b). Sur l'ensemble de l'année, il est particulièrement net dans le commerce (-21,6 % en Île-de-France contre -13,8 % en France métropolitaine) et dans les services aux entreprises (-41,4 % contre -29,2 %).

Au total, l'écart de 8,8 points entre la baisse des embauches en Île-de-France et celle enregistrée en moyenne dans les autres régions métropolitaines en 2020 tient à la fois :

- pour 7,0 points à une plus forte exposition aux secteurs fermés administrativement (« S1 »), ainsi qu'à des embauches un peu plus dégradées dans ces secteurs par rapport aux autres régions métropolitaines ;
- pour 1,8 point à un repli plus marqué des embauches dans les secteurs d'activité moins affectés par les plus fortes restrictions sanitaires (« hors S1 »), bien que celles-ci aient un poids moindre dans les signatures de contrats en Île-de-France.

GRAPHIQUE 2a | Évolutions sur un an des embauches dans les secteurs « S1 » par région

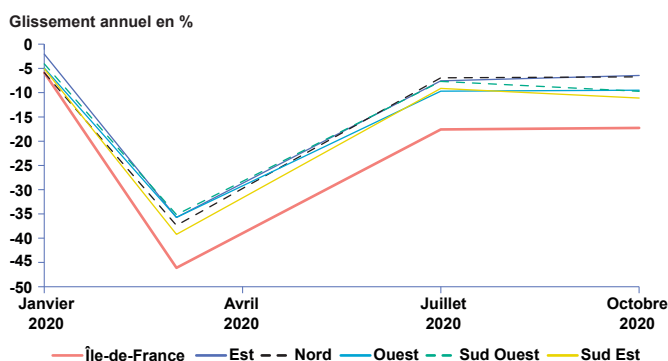


Note : pour une définition des secteurs « S1 », se reporter à la note 2.

Note de lecture : entre les 3^e trimestres 2019 et 2020, le nombre de contrats signés dans les secteurs « S1 » en Île-de-France se replie de 38 %.

Source : Dares, MMO

GRAPHIQUE 2b | Évolutions sur un an des embauches dans les secteurs « hors S1 » par région



Note : pour une définition des secteurs « S1 », se reporter à la note 2.

Note de lecture : au 3^e trimestre 2020, le nombre de contrats signés dans le secteur « hors S1 » en Île-de-France se replie de 18 % par rapport à celui observé sur la même période en 2019.

Source : Dares, MMO

³ « La fréquentation touristique se dégrade en septembre, après avoir repris quelques couleurs en juillet-août », Canonero B., Gidrol J.-C., Mainguénué A., *Insee Focus*, novembre 2020.

Encadré 1 • Les données sur les mouvements de main-d'œuvre

La source

Avant 2015, deux sources de données étaient mobilisées pour suivre les mouvements de main-d'œuvre : la déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), exhaustive pour tous les établissements de plus de 50 salariés (DMMO), et l'enquête complémentaire trimestrielle (EMMO), qui échantillonnait les établissements de moins de 50 salariés. Depuis lors, les déclarations sociales nominatives (DSN) sont venues se substituer à ces deux sources. Les DSN ont été exploitées lors de la reprise de la diffusion des mouvements de main-d'œuvre en juin 2018 [1]. La méthodologie retenue pour assurer ce changement de source est détaillée dans un document d'études [2].

Champ

Historiquement, les mouvements de main-d'œuvre recensant les embauches (ou entrées) et les fins de contrats (ou sorties) par nature de contrat (CDI ou CDD mais hors missions d'intérim), se basaient sur les déclarations des établissements employeurs de France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture et particuliers employeurs. La démographie des établissements n'était que partiellement prise en compte. Par exemple, un établissement nouvellement employeur avec moins de 50 salariés n'était pas systématiquement représenté dans l'enquête sur les MMO. Par ailleurs, la reprise de la diffusion des données de juin 2018 se restreignait aux établissements de plus de 10 salariés.

Les données de mouvements de main-d'œuvre présentées ici portent sur un champ plus large. D'une part, les données sont représentatives de l'ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine sur le champ privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs. D'autre part, les séries des établissements de moins de 10 salariés sont à nouveau disponibles. Toutes les évolutions méthodologiques sont décrites dans une note [3].

Avertissement

La reconstitution des mouvements de main-d'œuvre à partir des DSN nécessite un travail méthodologique conséquent, qui peut être amené à évoluer dans le temps. Les séries présentées dans ce Dares Indicateurs sont susceptibles d'être révisées ultérieurement, lorsqu'il y aura encore davantage de recul sur les données des DSN.

Définitions

- Entrées : embauches en CDD et en CDI.
- Sorties : CDD arrivés à terme (plus ou moins d'un mois), ruptures anticipées de CDD, démissions, licenciements économiques, licenciements non économiques, ruptures conventionnelles, fins de période d'essai, départs à la retraite et autres cas. Les contrats de sécurisation professionnelle peuvent être déclarés soit en licenciements économiques soit en autres motifs de fin de CDI.

Révisions

Par rapport aux estimations diffusées le 27 janvier 2021, le tableau ci-dessous présente les révisions des principaux agrégats (embauches, fins de contrat) pour les deux derniers trimestres.

TABLEAU 3 | Révisions des principaux agrégats des mouvements de main-d'œuvre

En %

	Évolutions trimestrielles			
	DI T3 2020		DI T4 2020	
	2020 T2	2020 T3	2020 T2	2020 T3
Embauches	-45,7	63,5	-45,7	64,2
Embauches en CDD.....	-46,5	64,8	-46,5	64,3
Embauches en CDI.....	-41,3	57,7	-41,3	63,3
Fins de contrats	-44,0	50,5	-44,0	49,6
Fins de contrats en CDD.....	-45,6	51,1	-45,6	50,6
Fins de contrats en CDI.....	-35,4	47,9	-35,4	45,4

Note de lecture : lors de la publication du *Dares Indicateurs* (DI) du 3^e trimestre 2020 en janvier 2021, les embauches progressaient de 63,5 % au 3^e trimestre 2020, contre un rebond de 64,2 % pour cette publication.

Champ : France métropolitaine des secteurs privés hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.

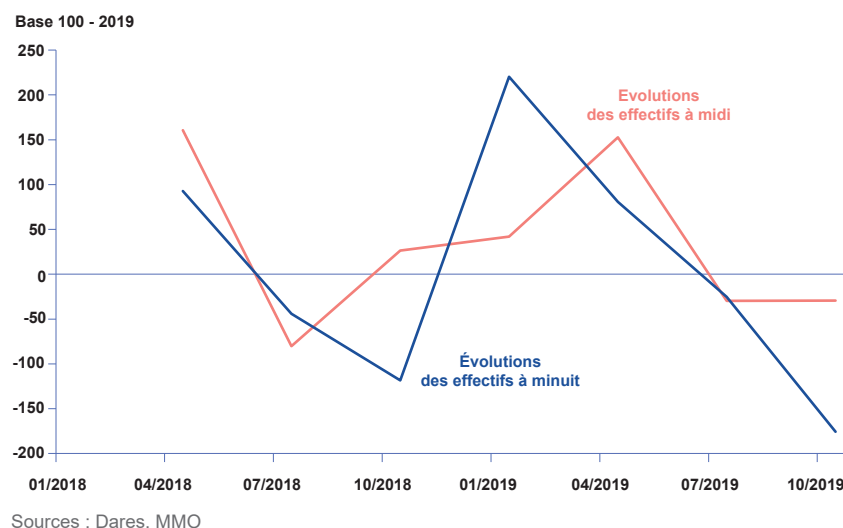
Sources : Dares, MMO

Encadré 2 • D'importantes différences de concept entre les données sur les mouvements de main-d'œuvre et les estimations trimestrielles d'emploi

L'écart entre les entrées et les sorties mesurées chaque trimestre *via* les mouvements de main-d'œuvre ne correspond pas à la variation trimestrielle issue des estimations d'emploi produites par l'Insee, en collaboration avec l'Acoss et la Dares. En particulier :

- Les champs géographiques et sectoriels diffèrent : les mouvements de main-d'œuvre portent sur le champ salarié privé, hors agriculture, intérim et particuliers employeurs de France métropolitaine ; les estimations trimestrielles d'emploi couvrent le champ salarié privé (hors activités extraterritoriales) pour l'estimation flash, voire l'ensemble des secteurs (hors activités extraterritoriales) pour la seconde estimation publiée 70 jours après la fin du trimestre, en France hors Mayotte.
- Le concept mesuré n'est pas équivalent : les estimations de l'emploi sont corrigées de la multiactivité - une personne ayant simultanément plusieurs contrats n'est comptée qu'une seule fois, alors que les mouvements de main-d'œuvre recensent l'ensemble des contrats.
- La mesure n'est pas effectuée au même moment. Ainsi, les estimations d'emploi se basent sur un mode de comptabilisation des effectifs « à midi » : autrement dit, un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les estimations d'emploi. A contrario, soustraire les entrées et les sorties mesurées dans les mouvements de main-d'œuvre permet d'estimer la variation du nombre de salariés « à minuit » : un salarié dont le contrat se termine le dernier jour du trimestre est comptabilisé dans les sorties et ne figure plus dans les effectifs comptés « à minuit ». L'ampleur de l'écart entre ces deux mesures des effectifs « à midi » et « à minuit » est potentiellement conséquente (graphique A).

GRAPHIQUE A | Évolutions des effectifs selon des mesures « à midi » ou « à minuit »



Pour en savoir plus

[Toutes les séries des mouvements de main-d'œuvre sont disponibles via l'application interactive : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/mmo>]

- [1] Milin K. (2018), « [CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ?](#) », *Dares Analyses*, Dares, n°026, juin.
- [2] Milin K. (2018), « [Reconstitution des mouvements de main-d'œuvre depuis 1993 : guide méthodologique](#) », *Document d'études*, Dares, n°221, juin.
- [3] Milin K. (2020), « [Données sur les mouvements de main-d'œuvre : évolutions méthodologiques entre juin 2018 et juillet 2020](#) », *Note*, Dares, juillet.
- [4] Biotteau A.-L. (2021), « [Au 4^e trimestre 2020, l'emploi intérimaire continue à se redresser \(+5,1 %\) mais reste en-deçà de son niveau d'avant-crise](#) », *Dares Indicateurs* n°07, mars

Victor Barry (Dares).

Directrice de la publication
Selma Mahfouz

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Guy Barbut, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail,
de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE